



OPTIMAX

OPTIMAX FOURS ET GRILS

NETTOYANT FOURS ET GRILS

Description

OPTIMAX FOURS ET GRILS est un nettoyant puissant pour l'entretien périodique des surfaces souillées par d'importants dépôts de graisse en cuisine.

Propriétés principales

OPTIMAX FOURS ET GRILS est un détergent hautement alcalin adapté au nettoyage périodique des surfaces fortement souillées comme les fours, les grils ou les salamandres. Ce mélange de matières alcalines, de tensioactifs et de solvants, enlève également les souillures carbonisées. Dilué avec de l'eau, le produit convient aussi pour le nettoyage en trempage des friteuses.

Avantages

- Action alcaline puissante qui enlève même les souillures carbonisées.
- Idéal pur pour un usage sur les fours, les grils, et les salamandres ainsi que dilué pour le nettoyage des friteuses.
- Le pulvérisateur avec embout spécial mousse améliore sa portée et limite les pertes de produit.

Mode d'emploi

Nettoyage des fours / grils :

Fours Thermiques ou vapeur (non autonettoyants)

1. Retirer les grilles de cuisson. Les nettoyer séparément avec le produit OPTIMAX FOURS ET GRILS par trempage.
2. Laisser refroidir +/- 20 min après utilisation ou mettre le four à la température de 60-70°C.
3. Éteindre le four. Appliquer le produit OPTIMAX FOURS ET GRILS avec le pistolet pulvérisateur (de préférence avec l'embout mousse).
4. Laisser agir. Temps de contact : 5 à 15 min selon l'encrassement.
5. Utiliser une lavette humidifiée ou une brosse pour enlever les salissures.
Rincer à l'eau au moyen d'une douchette.
6. Laisser sécher. Essuyer, si besoin, avec un papier à usage unique.

Nettoyage des friteuses :

1. Préparer une solution avec 20 à 50 g de OPTIMAX FOURS ET GRILS par litre d'eau chaude (50°C maxi). Bien mélanger pour homogénéiser la solution.
2. Vidanger l'huile, fermer la valve. Remplir la friteuse (+ panier) avec la solution jusqu'au niveau prévu pour l'huile.
3. Allumer la friteuse et porter à ébullition pendant 20 min environ.
4. Vidanger la friteuse tiède.
N.B. : Permet de poursuivre l'action nettoyante de la solution dans les canalisations.
5. Brosser séparément et rincer le panier avec de l'eau chaude (50°C maxi). Remplir la friteuse d'eau jusqu'au niveau prévu pour l'huile. Porter à ébullition pour éliminer les résidus.
6. Vidanger la friteuse. Rincer abondamment avec de l'eau chaude (50°C maxi) et laisser sécher à l'air libre. Essuyer si besoin.

Les dosages indiqués sont conformes aux conditions optimales. Les recommandations peuvent varier en fonction des spécificités du site, veuillez consulter votre représentant pour plus d'information.



101103368



101103367



Visuels non contractuels.



OPTIMAX

OPTIMAX FOURS ET GRILS

NETTOYANT FOURS ET GRILS

Données techniques

Aspect : Liquide visqueux de couleur marron
pH pur à 20°C : > 13
pH (solution à 1% d'eau distillée) : 12
Densité relative à 20°C : 1.12

Les données inscrites ne sont qu'indicatives pour le produit fabriqué et ne peuvent donc être prises pour des spécifications.

Recommandations pour la manipulation et le stockage

Manipulation : les recommandations complètes relatives aux précautions de manipulation et d'utilisation du produit sont disponibles sur la Fiche de Données de Sécurité.

Uniquement pour usage professionnel.

Stockage : conserver le produit dans son emballage d'origine, fermé, à l'abri des températures extrêmes.

Compatibilité du produit

Suivant nos instructions d'utilisation, OPTIMAX FOURS ET GRILS est adapté aux matériaux en inox généralement rencontrés en cuisine. Ne pas utiliser sur des matériaux sensibles aux alcalins comme l'aluminium, le cuivre, etc.

Législation

Produit de nettoyage conforme :

- au Règlement Détergent CE 648/2004,
- à législation des produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (décret du 17.06.98).

Conditionnements disponibles

Code article	Conditionnement
101103368	3 x 2 x 0,75 litres
101103367	2 x 5 litres

Ce document a une valeur informative et ne constitue en aucun cas une base légale.

La Fiche de Données de Sécurité et l'étiquette doivent rester les documents réglementaires de référence.